

Florence NICOUD

Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur-Sec. 02

Membre du CERDACFF. UPR 7267

florence.nicoud@univ-cotedazur.fr

<https://univ-cotedazur.fr/annuaire/florence-nicoud>

06.87.77.44.58

SYNTHESE DE LA CARRIERE

- ❑ Sept 2024 : **Professeur des Universités**
- ❑ Sept 2021 : **Maître de Conférences Hors Classe contingent CNU**
- ❑ Sept 2016-sept 2021 : **Maître de Conférences (H.D.R.)** Université Côte d'Azur
- ❑ Janv. 2016 : Diplôme d'**Habilitation à Diriger des Recherches**
- ❑ 2008-2016 : **Maître de Conférences** à l'Université de Haute-Alsace.
- ❑ 2008 : **Sous-admissible** au premier concours national de l'agrégation en droit public.
- ❑ 2007 : **Qualification** par le Conseil National des Universités aux fonctions de Maître de Conférences.
- ❑ 2005 : **Doctorat en Droit** (Université de Nice Sophia-Antipolis - septembre 2005).
 - *Sujet* : « **Du contentieux administratif de l'urbanisme - entre singularité et exemplarité** » M. R. Cristini (directeur de thèse).
 - Mention : Très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité et autorisation de publication en l'état.
 - Thèse publiée par les Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2006.
- ❑ 2000-2002 : **A.T.E.R.** à l'Université de Haute-Alsace (temps plein).
- ❑ 1998 : **DEA en droit immobilier privé et public** (UNSA) Mention *Assez-Bien*
Mémoire : « La prise en compte du voisinage par le droit de l'urbanisme », dir. Pr. H. Charles.
- ❑ 1997 : **Maîtrise en droit privé, carrières judiciaires** (UNSA)-Mention *Assez-Bien*
- ❑ 1996 : **Licence en droit** (Université de Nice Sophia-Antipolis) Mention *Bien*
- ❑ 1995 : **DEUG en droit** (Université de Nice Sophia-Antipolis) Mention *Bien*

Après avoir effectué la totalité de mes études sur la faculté de droit de Nice et obtenu un diplôme de doctorat suite à la rédaction d'une thèse portant sur l'évolution du contentieux administratif de l'urbanisme et sa mise en perspective avec le droit et l'évolution du contentieux administratif général (2005), j'ai eu l'opportunité d'être recrutée en 2008 en tant que Maître de Conférences à

l'Université de Haute-Alsace et plus spécifiquement au département Gestion des Entreprises et des Administrations de l'I.U.T.

Pendant ces quinze années en poste à l'Université de Haute-Alsace, d'abord en tant que chargée de travaux dirigées puis en tant qu' A.T.E.R et Maître de Conférences en dispensant des cours tant sur la Faculté de Droit que sur l'IUT, le souci d'équilibrer les différents aspects de ma carrière universitaire a été constant.

En effet, la prise en charge immédiate de responsabilités administratives au sein de l'IUT avec dès la fin de ma troisième année, la charge de la direction du département G.E.A. (400 étudiants, 5 diplômés) m'auront permis d'acquérir l'expérience de la gestion administrative, financière et des ressources humaines.

Dans le même temps, le souci de perfectionner ma carrière et d'approfondir mes acquis en termes de recherche n'ont pas été négligés et ont pu être mêlés à l'occasion de diverses expériences. D'une part, l'année de mon recrutement en tant que MCF m'aura également donné l'opportunité de me présenter au concours national de l'agrégation et d'y être sous admissible. D'autre part, mon adhésion au centre de recherche du CERDACC dès mon arrivée sur la faculté de Droit a confirmé et développé mon goût pour la recherche pluridisciplinaire puisque les notions de Risque et de Catastrophe, au centre des préoccupations du laboratoire m'auront donné l'occasion d'effectuer un certain nombre de travaux de recherche à la limite de la *summa divisio* public/privé (droit et statut de l'expertise, pb de répartition des compétences) tout en permettant le croisement des thématiques et modes d'analyses de recherche avec les sciences dures notamment.

Enfin, la soutenance début janvier 2016 du diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches participe à la fois de de mon implication au sein du laboratoire, et de la volonté de valoriser les recherches que j'ai pu entreprendre jusqu'ici, pour mettre mon expérience au service de jeunes chercheurs. L'obtention de mon diplôme d'HDR et ma mutation au sein de la faculté de droit de Nice en septembre 2016 m'auront permis de donner un nouveau souffle à ma carrière et de retourner aux sources de mes centres d'intérêts premiers. En effet, dès mon arrivée à Nice tous les enseignements de droit et contentieux de l'urbanisme m'ont été tout naturellement confiés tant au niveau M1 que dans les différents séminaires de M2 intéressés par le sujet. Le laboratoire Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG) auquel j'ai été rattachée jusqu'en sept. 2022, s'est immédiatement tourné vers moi pour me demander de collaborer à la rédaction de la rubrique « Risque et Environnement » dans le cadre de l'annuaire du Droit de l'Aménagement de l'Urbanisme et de l'Habitat (DAUH)

dirigé par le GRIDAUH (Université Paris I Panthéon Sorbonne).

Ainsi, grâce à mes enseignements, dont certains ont un caractère transversal développé et aux responsabilités pédagogiques confiées, j'ai eu à cœur durant 6 ans de sensibiliser les étudiants et notamment les juristes à l'aspect pluridisciplinaire du droit de l'urbanisme. Cet aspect m'aura ainsi permis non seulement de montrer aux juristes que la logique de l'urbanisme débordait tant sur le droit de propriété, le droit des collectivités, l'environnement ou encore le droit de la sécurité mais m'aura également permis d'y associer des non juristes dans la cadre de la mutualisation des enseignements, ceci constituant à la fois une richesse pour l'enseignant devant savoir adapter son cours à une logique dépassant le seul cadre du droit mais aussi une limite puisque devant maintenir le même niveau de savoir pour tous les étudiants, dont tous n'ont pas *a fortiori* le même niveau de pré requis de la matière. Ainsi, confrontée à un public aux attentes différentes, j'ai pu aussi dans le même temps adapter mes méthodes pédagogiques. Pour parachever cet attrait pour la recherche mobilisant des domaines d'étude transversaux tout en restant ancrée dans le droit public fondamental, il m'a été confiée de sept. 2018 à sept. 2022 la Co-direction du Master II JRDD (Juristes des Risques et du Développement Durable). Cette expérience a été pour moi extrêmement enrichissante. Il a s'agit à la fois d'organiser l'offre de formation mais aussi de gérer l'emploi du temps et le suivi des étudiants, tout en développant le rayonnement de ce diplôme. Cette direction a été d'autant plus intéressante qu'étant donnés les domaines d'investigation visés, elle m'aura permis de travailler et d'y associer des partenaires incontournables de la vie locale comme l'Institut Méditerranée du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) ou encore la sécurité civile (SDIS 06). Car si le risque se théorise, il s'expérimente aussi au plus près du quotidien de l'entreprise et des administrations.

Enfin, intéressée depuis toujours au questionnement relatif au droit de la sécurité, j'ai souhaité accroître mon expertise autour de cette exigence sociétale moderne en la mettant en perspective avec le droit de l'urbanisme et la gouvernance au sein des collectivités territoriales. Là encore, mon entrée dès 2017 dans l'équipe de rédaction du Code de la Sécurité Intérieure (Lexis Nexis) ou bien encore mon affectation dans la Réserve Citoyenne de la Gendarmerie depuis septembre 2017 m'auront ouvert de nouvelles perspectives permettant de croiser les domaines d'analyses en termes de sécurité, risque et urbanisme et de me spécialiser dans un des domaine phares du droit de la sécurité, celui de la sécurité des transports aériens et terrestres. Depuis mon arrivée au Laboratoire de recherche du CERDACFE, en sept. 2022, il m'a d'ailleurs immédiatement été confiée la co-direction du

Master II SI (Sécurité Intérieure), me permettant de déployer et d'envisager de nouveaux axes de recherche et/ou partenariats (ouverture vers le SP pénitentiaire, SPIP, sécurité civile, domaine du renseignement avec la DNRT...) et d'initier un travail important de refonte de la maquette.

Enfin, mes travaux actuellement menés ou à venir s'inscrivent dans la continuité de mes deux axes de recherche (v. ci-dessous) puisque je prépare un colloque prévu en avril 2025 à la faculté de droit paris Cité, sur le thème des collectivités territoriales et la sécurité privée sans négliger l'axe de recherche de droit de l'urbanisme puisque je réponds à un appel à contribution à l'annuaire du GRALE à propos de la notion de risque en me proposant d' synthétiser l'analyse faite actuellement par les juridictions administratives du dispositif anti-risque du droit de l'urbanisme (art. R. 111-2 CU).

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

1. Présentation des thématiques de recherche

Mes travaux de recherches illustrent les *convergences et divergences du droit administratif contemporain* (Mémoire HDR) et sont intervenus dans deux champs distincts, mais néanmoins complémentaires. Ils se développent dans des domaines classiques du droit public, tout en étant marqués du sceau de la pluridisciplinarité et de questions de fond relatives aux transformations du modèle Etatique.

Le droit de l'urbanisme et son contentieux administratif ont constitué au départ un objet d'étude particulièrement intéressant et révélateur de la mutation de l'action administrative en général et des modalités d'adaptation du système juridique plus particulièrement. Son étude m'aura permis de mettre en exergue l'idée directrice d'une part principale de mes recherches selon laquelle, tant dans le cadre de l'action administrative que dans celui du contentieux, l'Etat est à la recherche de nouveaux modes d'intervention, remettant en cause progressivement le caractère exorbitant du droit administratif et la *summa divisio* public/privé.

Aussi, l'objet de ma thèse de doctorat était d'apercevoir à travers les spécificités contemporaines marquées du régime du contentieux administratif de l'urbanisme, les grandes lignes des mutations actuelles que connaissent le droit administratif et le droit du contentieux administratif général. A la suite de celle-ci c'est à la faveur des enseignements et responsabilités pédagogiques qui m'ont été confiés dès mon retour à la faculté de droit de Nice que j'ai pu approfondir mes thématique de recherche plus largement vers la notion de Risque, concept multiforme présent à différents niveaux

d'analyse du droit public général. Au cœur d'une région à fort potentiel urbanistique, touristique mais aussi industriel, la métropole Nice Côte d'Azur questionne et m'aura permis d'envisager le champ d'analyse du risque et de sa prévention dans le cadre des territoires ancrés dans cette région, et qui en font leur particularisme tout comme leurs atouts. Si le droit de l'urbanisme devient un catalyseur de la tendance à la subjectivisation du droit public, il peut aussi être lu comme un révélateur de la prise en compte souvent décuplée aujourd'hui de la notion de risque, notion au départ empreinte de peu de juridicité. Aussi, la notion de risque omniprésente actuellement en droit imprègne-t-elle sa marque sur celle du territoire et en constitue même un nouveau mode de régulation (I). Enfin, si le hasard des rencontres universitaires m'aura permis d'explorer d'autres domaines en plein essor du droit public, et notamment celui du droit de la sécurité, ces thématiques s'inscrivent irrémédiablement dans les mutations de l'action publique, interrogeant toujours l'action de l'Etat, voire même celle des entreprises (dans le cadre spécifique du monde de la sécurité privée) et toujours la notion emblématique de risque. Si le risque peut tout à fait être étudié de façon idoine dans le cadre de l'espace et des territoires urbanistiques, il se comprend également à l'aune de la crise sécuritaire que connaît notre pays, à travers l'étude de la prévention et de la préservation de l'ordre public (II).

I - Risque et modes de régulation des territoires

A – Urbanisme et Environnement

B – Collectivités et traitement contentieux du Risque

A1. « Le régime des autorisations d'urbanisme depuis la réforme de 2007. Bilan et perspective », collaboration à la rédaction de l'étude publiée par le GRIDAUH, oct. 2023, 80p, <https://www.gridauh.fr/fr/node/13635>

- ❖ Après presque vingt années d'application, le temps était venu d'établir un bilan de la dernière réforme d'importance du régime des autorisations d'urbanisme datant de l'ordonnance du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme. Ce bilan réalisé à la demande de la DHUP du ministère chargée de l'urbanisme intéresse l'opportunité et les conditions de création d'un régime d'autorisation d'urbanisme unifié. Elle comporte un bilan global ainsi qu'un aspect prospectif. Ce bilan s'imposait eu égard aux nouvelles contraintes pesant sur les pétitionnaires et sur les services instructeurs, résultant tant des évolutions technologiques ayant permis la dématérialisation des procédures, les exigences de rapidité et de sécurité juridique que des nouveaux enjeux relatifs au développement durable et à la biodiversité. J'ai plus particulièrement rédigé les parties relatives aux informations à fournir aux services instructeurs, les compétences résiduelles du Préfet et la règle de l'indépendance des législations.

A2. « **Protection de la nature, risques et environnement** », collaboration à la chronique, in *Annuaire du Droit de l'Aménagement de l'Urbanisme et de l'Habitat*, Le Moniteur-GRIDAUH, depuis 2018 jusqu'au aujourd'hui.

A3. « **Permis de construire et appréciation de l'intérêt à agir : L'art L. 600-1 -2 CU ou la confirmation d'une lecture restrictive et pragmatique de l'intérêt à agir du voisin** », in *La lettre du Tribunal Administratif de Nice* n° 50, comm. sur TA Nice, 24 février 2022, req n° 2100722.

A4. **Recherche auprès du TA Nice sous l'égide du GRIDAUH**, « Recherche sur le Contentieux de l'Urbanisme et l'application des réformes de 2013 », 10 avr. 2019, p. 118-132.

A5. « **Urbanisme sécuritaire : un concept méconnu...mais bien actuel** », *La Gazette des communes*, n° 43, 2017, p. 60-62.

A6. « **Le voisin n'est plus le requérant privilégié du contentieux de l'urbanisme !** », note sous CE, 10 février 2016, Peyret et Vivier, req n° 387507, *PA*, 21 juin 2016, n° 123, p. 10-16.

A7. « **Risque et urbanisme : accumulation de risques et refus de permis de construire** », *JAC* n° 152, mars 2015, note sous CE, 16 juil. 2014, *C^{ne} de Salaise-sur-Sanne*, req. n° 356.643.

A8. « **Délivrance d'un permis de construire et risques d'inondations** », *JAC* n° 123, avr. 2012, obs. sous TA Bastia, 12 fév. 2012, *M. et Mme C.*, req. n° 11-00025.

A9. « **Risques naturels & technologiques - 2009-2012** », collaboration à la chronique réalisée par le CERDACC, Marie-France Steinlé-Feuerbach (dir.), *Droit de l'environnement*.

A10. « **Catastrophes et réglementations d'urbanisme** », *RISEO*, 2011-3, pp. 49-69.

A11. « **De l'obligation de recourir à une procédure trop souvent méconnue : l'expropriation pour risque naturel prévisible** », note sous CE, 21 oct. 2009, *Mme Roger*, req. n° 310.470, *AJDA*, 2010, p. 393.

A12. « **A propos de l'interprétation de la notion d'intérêt à agir dans le contentieux du permis de construire** », note sous CE, 27 oct. 2006, *Mme Dreysse*, req. n° 286.569, *AJDA*, 2007, pp. 316-319.

A13. « Carences de l'Etat dans la mise en œuvre de son pouvoir de police en matière d'installations classées agricoles », note sous TA Rennes, 2 mai 2001, *S^{té} Suez-Lyonnaise des Eaux*, req. n° 97-182, *JCP G*, 2002, 10060, pp. 726-731.

A14. « *Du contentieux administratif de l'urbanisme - Etude visant à préciser la fonction du contentieux de l'urbanisme dans l'évolution du droit du contentieux administratif général*, PU Aix-Marseille, collection du Centre de Recherches Administratives, 2006, 472 p.

A15. « *La prise en compte du voisinage par le droit de l'urbanisme* », Mémoire pour le DEA en droit immobilier public et privé, Nice, 1998, 87 p. (non publié).

A16. « *Les modes alternatifs de règlement des conflits en contentieux de l'urbanisme : l'exemple de l'article L. 600-8 en question* », *Droit Administratif*, n°3, 2021, p. 11-15.

- ❖ A l'heure où le règlement des conflits ne passe plus uniquement par la voie institutionnelle du service public de la justice, cet article entend faire le point sur le mécanisme novateur des modes alternatifs de règlements des conflits en droit de l'urbanisme et plus particulièrement à la place qui lui en est faite actuellement par un des articles du code de l'urbanisme, tout spécialement dédié à la transaction. En effet, l'art. L. 600-8 interroge d'un double point de vue. Alors que jusqu'à une période encore récente et classique il était impossible d'effectuer une transaction lorsqu'un problème de légalité de l'acte était en cause (la plupart des transactions se déroulant alors *de facto* dans le champ de la responsabilité administrative) le singulier contentieux de l'urbanisme ouvre une importante brèche dans sa volonté de réceptionner les MARC et de leur conférer un rôle important à jouer dans une matière souvent malade de son contentieux. D'autre part, il est louable de s'interroger sur l'aspect exemplaire de la transaction en urbanisme. Son utilisation sera-t-elle circonscrite au seul contentieux de l'urbanisme ou est-elle appelée à s'étendre dans le cadre général du contentieux administratif ?

B17. La Lettre du TA de Nice N° 56, oct. 2024, Pouvoir de police générale du maire et prévention du risque d'éboulement : quand l'inaction du maire est fautive, comm. sur TA, 5^{ème} chambre, 25 juin 2024, Mme. X et autres, req n° 2001677.

B18. « *Laïcité et sorties scolaires* », in M. Guerrini (dir.), Journée de la laïcité, Université Côte d'Azur, *Revue LexSociété*, <https://hal.science/hal-04284895/document>, UCA, 2022.

B19. « *Les maires en attente de proximité* » in *la gendarmerie dans l'Etat*, X. Latour, F. Dieu dir., *Mare et Martin*, 2021 p. 159-174.

B20. « *Le débat sur le port du voile lors des sorties scolaires : la face cachée de la remise en cause du principe de laïcité-neutralité dans les services publics locaux* », *BJCL* n° 12, 2019, p. 823-827.

B21. « *le cadre juridique de la collaboration juge expert* », in *L'expert dans tous ses états*, J.-P. Markus et K. Favro dir., *Dalloz*, coll. thèmes et commentaires, 2016, p. 319-331.

B22. « **Quel champ d'application pour la mission de l'*amicus curiae* ?** », note sous CE, 6 mai 2015, req. n° 375.036, *Lexibase*, n° 376, 4 juin 2015, pp. 1-5

B23. « **Laïcité et service public pénitentiaire : La Cour administrative d'appel remet de l'ordre dans les prisons** », note sous CAA Lyon, 22 juil. 2014, *M. A.*, req. n° 14LY00113, *JCP A*, 2014, n° 46, pp. 33-34.

B24. « **Laïcité et restauration collective : du nouveau dans les prisons** », note sous TA Grenoble, 7 nov. 2013, *M. A. K.*, req. n° 13-02502, *JCP A*, 2014, n° 15, pp. 42-44.

B25. « **Les collectivités confrontées aux exigences culturelles communautaires** », *JCP A*, 2013, n° 18, pp. 40-44.

B26. « **Laïcité et expression religieuse (regards sur quelques évolutions contemporaines)** », *Petites Affiches*, 2013, n° 9, pp. 4-8.

B27. « **Litige à propos de la création de CHSCT à La Poste : quel est le juge compétent ?** », *JAC* n° 149, déc. 2014, note sous CE, 23 juil. 2014, *Fédération syndicale des activités postales et de télécommunication*, req. n° 374.275.

B28. « **Maltraitance à animaux et pouvoirs de police du maire** », note sous CAA Nancy, 15 nov. 2010, *M. Speth*, req. n° 09NC01433, *AJDA*, 2011, pp. 1446-1448.

B29. « **Réflexions sur le rôle novateur de l'expert dans le contentieux administratif** », in *Regards croisés sur l'expertise*, K. Favro dir., Elsevier, 2008, pp. 139-148.

B30. « **Les autorités locales sont responsables des dommages causés par la divagation d'animaux !** », *JAC* n° 87, oct. 2008, à propos de la décision du CE, 25 juil. 2007, *C^{ne} de Carcheto-Brustico*, req. 293.882.

B31. « **L'impossibilité de renoncer par transaction à exercer le recours pour excès de pouvoir** », note sous TA Amiens, 14 avr. 2007, *Mme Raskin*, req. n° 04-00871 ; *Droit Administratif*, janvier 2008, n° 8, pp. 38-40.

B32. « **Les communes et le financement du risque - Le point après le décret du 27 déc. 2005 organisant le nouveau régime des provisions** », *Revue du Trésor*, 2006, n° 11, pp. 790-794.

B33. « **Litige entre l'utilisateur d'un canal et Voies Navigables de France : compétence judiciaire** », note sous TC, 12 déc. 2005, *EURL Croisières Lorraines La Bergamote*, req. n° 3.455 ; *Droit Administratif*, avril 2006, n° 65, pp. 35-36.

B34. « L'intérêt communal d'un voyage de découverte », note sous CE, 7 juil. 2004, *C^{ne} de Celoux*, req. n° 254.165, *Petites affiches*, 13 mai 2005, n° 95, pp. 15-19.

B35. « Accident survenu au locataire d'un OPHLM suite au mauvais entretien de l'immeuble : compétence judiciaire », note sous TC, 24 mai 2004, *Consorts Garcia c. OPHLM de l'Aude*, req. n° 3.399 ; *Recueil Dalloz*, 2005, pp. 1275-1279.

II - Risque et droit de la Sécurité

A – Sécurité* des mobilités (pour des commodités de langage le terme de sécurité est utilisé à la place du terme sûreté dont il s'agit en réalité de traiter)

B – Sécurité et protection de l'ordre public

A1. « Les flux non régulés : l'exemple sportif », in *La gestion des flux de personnes-un enjeu de sécurité*, X. Latour, S. Jouniot dir., *Revue Lex société* 2024, <https://hal.science/hal-04548451v1>

A2. « La contractualisation de la sécurité urbaine » in *Smart City & Safe City Enjeux de sécurité dans la ville intelligente*, M. Lanna, E. Py dir., *Mare & Martin* 2025, à par.

A3. « Quelle sécurité pour la notion de pont en droit français aujourd'hui ? », in *Le pont de l'ouvrage d'art à l'objet juridique*, S. Blot-Maccagnan, K. Deharbe dir., *PULIM* 2023, p. 249-262.

A4. « Loi Sécurité Globale préservant les libertés : Vers une sécurité des transports publics « à grande vitesse » » ?, in *JCP A*, n° 27, 5 juill. 2021.

- ❖ Si la loi sécurité globale (25 mai 2021) tant attendue sur un certain nombre de points n'est finalement pas la grande loi de sécurité et achoppe en partie à son but, elle apporte néanmoins satisfaction dans un domaine où on ne l'attendait pas. En effet, à l'heure d'une société de globalisation des échanges et marquée du sceau des déplacements intensifs, la loi, en élargissant notamment le domaine de la vidéoprotection fixe ou mobile au cadre des transports terrestres, fait de la sécurité des transports collectifs de voyageurs, une sécurité gagnante et renouvelée en tous points.

A5. « Transports et sécurité privée : bilan et perspective d'un partenariat d'actualité », in *Les missions de la sécurité privée*, X. Latour, C. Aubertin dir., *Mare & Martin* 2021, p. 23-33.

A6. « L'externalisation de la sûreté des transports : le cas de la sûreté aéroportuaire et des transports collectifs de voyageurs en question » in *Transport et sécurité*, L. Siguoir dir., *Lexis Nexis* 2019, p. 167-178.

A7. « La sécurité des transports collectifs », in *Les transports, vecteurs de la sécurité et de la défense, Annuaire 2018 du Droit de la sécurité et de la défense*, C. Aubertin dir., *Mare & Martin*, 2018, p. 17-33.

A8. « La sûreté des transports et le recours à la sécurité privée », in Les aspects internationaux de la sécurité privée, X. Latour & C. Aubertin dir., *Mare & Martin*, 2016, p. 113-128.

A9. « L'entreprise collaboratrice du service public de la sécurité : l'exemple des aéroports », in *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n° 34, Protéger les entreprises -la sécurité économique, 2015, p. 48-55.

A10. « La sécurité des transports aériens : Un exemple pour l'Europe de la sécurité », communication au colloque *Le droit de la sécurité et de la défense en 2014*, Mulhouse, 25 et 26 sept. 2014 ; publié sous le même titre, O. Gohin dir., *PU Aix-Marseille*, 2015, pp. 305-313.

A11. « La répartition des compétences entre l'Etat et les opérateurs privés en matière de sûreté aéroportuaire », *AJDA*, 2006, p. 2107

B1. Recherche sur la notion d'urgence dans le droit de l'Union Européenne, participation à la rédaction d'un rapport pour la FIDE, dir. V. Michel, M. Guerrini, à par nov. 2024.

B2. Responsabilité sans faute de l'Etat et régime spécifique d'indemnisation en cas de manifestations : confirmation d'une volonté de meilleur indemnisation de la victime, note sous TA Nice, 31 janvier 2024, Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, n°2001383, *La Lettre du TA de Nice* n° 50, juin 2024, <https://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/99311>.

B2. « Couvre-feu ordonné par le ministre de l'intérieur et les maires : quand le national et le local veulent reconquérir la sécurité », *le Club des Juristes*, 10 mai 2024
<https://www.leclubdesjuristes.com/societe/couvre-feu-ordonne-par-le-ministre-de-linterieur-et-les-maires-quand-le-national-et-le-local-veulent-reconquerir-la-securite-5926/>

B2. « L'Etat et sa responsabilité policière », *Annuaire du Droit de la Sécurité et de la Défense 2024*, O. Gohin, X. Latour dir., *Mare & Martin 2024*, p. 41-50.

B3. « Technologies numériques et service public pénitentiaire », *Annuaire du Droit de la Sécurité et de la Défense 2023*, O. Gohin, X. Latour dir., *Mare & Martin 2023*, p. 91-101.

B4. « Juge administratif, sécurité et prison » in les lieux de privation de libertés : enjeux de sécurité et de défense, F. Poulet dir., *Revue Lex société* 2024, à par.

B5. « La sécurisation policière des manifestations : « Mercato » ou utopique principe de gratuité du service public de la police, *JCP A*, mai 2022, n° 36, p. 36-40.

- ❖ Le nouvel art. L. 211-11 du Code de la Sécurité intérieure obligeant les organisateurs de manifestations sportives et/ou culturelles à se doter d'un service d'ordre et le cas échéant à rembourser auprès des services de police et gendarmeries les missions ne pouvant se rattacher « *aux obligations normales incombant à la puissance publique...* » questionne directement le principe de gratuité du service public et au-delà les limites de l'action gratuite de la puissance publique en matière de sécurité et d'ordre public. En convoquant ici la thématique des limites du régaliens c'est aussi se rappeler que la sécurité que nous doit l'Etat constitue la première des Libertés.

B6. « Police administrative spéciale de fermeture des débits de boissons et rixe : L'appréciation *in concreto* du lien entre le motif de fermeture et l'exploitation de l'établissement », la Lettre du TA de Nice n° 49, juin 2022, <http://nice.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Lettre-de-la-jurisprudence/La-lettre-du-Tribunal-Administratif-N-49>.

B7. « La notion de couvre-feu en droit public », Annuaire du Droit de la Sécurité et de la Défense 2022, JF Labeurre-Koenig, L. Reverso, F. Schneider, dir., *Mare & Martin* 2022, p. 185-195.

B8. « Le défenseur des droits et la sécurité », *Annuaire du Droit de la Sécurité et de la Défense* 2021, O. Gohin, X. Latour dir., *Mare & Martin* 2021, p. 61-70.

- ❖ Alors que l'heure est à la réorganisation du modèle de sécurité en Europe et en France en particulier, la question des relations entre police, population et Etat questionne. Le défenseur des droits, instauré par la loi du 23 juillet 2008 et opérant la synthèse d'anciennes autorités administratives indépendantes est justement venu rendre un certain nombre d'avis, recommandations ou décisions soulignant cette exacerbation des tensions dans les relations aboutissant pratiquement à une logique guerrière plus particulièrement constatée lors des manifestations des gilets jaunes et autres manifestations d'oppositions à des projets d'Etat (Aéroport Nt Dame-des-Landes, St Soline...). Alors même que la police doit être considérée comme l'institution chargée d'éloigner le risque d'atteintes aux personnes et aux biens et d'assurer entre autres par une doctrine adéquate le maintien de l'ordre public, le défenseur y voit dans sa mission « *de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République* » (art. L. 142-1 CSI) des dérives intolérables auxquelles il convient de remédier. Notre étude se propose alors de mettre en exergue deux pôles d'actions du défenseur à travers l'action quotidienne des forces de sécurité et de voir que ce contrôle de la profession par ce personnage emblématique concerne tant les comportements des forces de sécurité que les moyens utilisés par ces dernières.

B9. « La liberté de manifestation à l'épreuve des lois anti-casseurs », *Annuaire du Droit de la Sécurité et de la Défense* 2020, O. Gohin, X. Latour dir., *Mare & Martin* 2020, p. 47-56.

B10. « L'exemple de l'indemnisation des victimes d'attentats dans le cadre du contentieux de la responsabilité administrative » in *Le juge et la sécurité nationale*, M-O Diemer, X. Latour et C. Vallar dir., *Mare & Martin* 2019, p. 211-224.

B11. « Le terrorisme dans la jurisprudence du Conseil d'Etat », *RISEO*, 2015-2, n° spécial *Droit et terrorisme*.

B12. « Les maires et la sécurité privée », in *Les Politiques publiques locales de sécurité intérieure*, N. Dantonel-Cor dir., *L'Harmattan*, 2015, pp. 287-302.

B13. « Suicide d'un policier en service et responsabilité de l'Etat : reconnaissance du caractère professionnel de l'accident », *JAC* n° 150, janv. 2015, obs. sous TA Nice, 10 oct. 2014, *M. Franck M.*, req. n° 12-03808.

B14. « Fédération française de vol libre et accident subi par l'utilisateur : quel est le juge compétent ? », *JAC* n° 142, mars 2014, obs. sous TC, 9 déc. 2013, *M. F. C. c. Fédération française de vol libre*, req. n° 3922.

B15. « Blessures par tirs de flash-ball : responsabilité sans faute de l'Etat », *JAC* n° 141, févr. 2014, obs. sous TA Paris, 17 déc. 2013, *M. Clément*, req. n° 12-17943.

B16. « Les fermetures administratives d'établissements », in *Traité de droit de la police et de la sécurité*, P. M'Bongo dir., *LGDJ*, 2014, pp. 453 à 456.

B17. « Suspension et dissolution de certains groupements et associations », in *Traité de droit de la police et de la sécurité*, P. M'Bongo dir., *LGDJ*, 2014, pp. 467 à 474.

B18. « La sécurité au mépris des libertés : l'encadrement de l'action des supporters », communication au colloque *Le droit de la sécurité et de la défense en 2013*, Nice, 27 et 28 sept. 2013 ; publié sous le même titre, Ch. Vallar & X. Latour dir., *PU Aix-Marseille*, 2014, pp. 273-285.

B19. « Traitement de l'obésité et obligation d'information du patient : quelques précisions », *JAC* n° 129, déc. 2012, obs. sous CE, 24 sept. 2012, *M. B.*, req. n° 336.223.

B20. « Suicide en prison : la responsabilité pour faute simple de l'Etat à nouveau retenue », *JAC* n° 95, juin 2009, CAA Lyon, 26 mars 2009, *M. L. G.*, req. n° 06LY01368.

B21. « La participation des personnes privées à la sécurité publique : actualités et perspectives », *RDP* n° 5 2006, p. 1247-1273.

B22. « Confusion entre maladie des os de verre et maltraitance : l'erreur de diagnostic source de responsabilité », obs. sous CAA Lyon, 18 jan. 2005, *Bouricha c. Hospices civils de Lyon*, req. n° 02LY01374, *Revue générale de droit médical*, 2005-16, pp. 181-194.

2- Intervention lors de séminaires ou colloques

1. Conférence invitée Faculté de droit de Toulon, M2 Sécurité et Défense, « **La sécurité aéroportuaire, modèle de la sécurité des transports ?** », 5 novembre 2024.

2. « **La coproduction de la sécurité en matière policière** », communication au colloque Faculté droit de Nice, *les enjeux de sécurité à l'ère des nouvelles- menaces- regards croisés Franco-Japonais*, CERDACFF, 18 sept. 2024.
2. « **Les flux non régulés : l'exemple sportif** », communication au colloque de la Faculté de droit Paris Cité, *La gestion des flux de personnes-un enjeu de sécurité*, Cedag, Cerdacff, 24 janv. 2024.
3. « **La contractualisation de la sécurité urbaine** », communication au *colloque_Smart City & Safe City Enjeux de sécurité dans la ville intelligente*, Faculté de Droit de Nancy, Irene, 7 déc. 2023.
4. « **L'Etat et sa responsabilité policière** », communication au 11^e colloque de l'AFDSD, Faculté de droit de Strasbourg, 29 sept 2023.
5. « **Le sort des constructions irrégulières** », intervention au petit déjeuner du droit public, organisé par le TA de Nice, le Cerdacff, et l'ordre des avocats au barreau de Nice, 13 juin 2023.
6. « **Juge administratif, sécurité et prison** » communication au séminaire Les lieux de privation de libertés : enjeux de sécurité et de défense, AFDSD, Crld, Faculté de droit d'Evry, 30 mars 2023.
7. « **Technologies numériques et service public pénitentiaire** », communication au 10^e colloque de l'AFDSD, Faculté de droit de Nice, 30 sept. 2022.
8. « **la notion de couvre-feu en droit public** », communication au 9^e colloque de l'AFDSD, Faculté de Droit de Toulon 24 sept. 2021.
9. « **Les maires en attente de proximité** », communication au colloque Gendarmerie Nationale *Territoires, populations, élus et Gendarmerie nationale*, Faculté Droit Nice, Cerdacff, 26 nov. 2020.
10. Modérateur de la table ronde n° 2 relative à « **Urbanisme, fiscalité, fonction publique, marchés publics, etc. : pourquoi une médiation plus qu'un procès ?** », au séminaire *Justice administrative et Médiation*, organisé par la Faculté de Droit de Nice, Cerdacff, Tribunal Administratif de Nice, 15 oct. 2020.
11. « **Quelle sécurité pour la notion de pont en droit français aujourd'hui ?** », communication au colloque *Le pont de l'ouvrage d'art à l'objet juridique*, Faculté Droit de Nice, Ermes, Cerdp, 8,9 oct. 2020.
12. « **Le défenseur des droits et la sécurité** », communication au 8^e colloque de l'AFDSD, Faculté de Droit Lyon III, 24, 25 sept. 2020.
13. « **Transports et sécurité privée, bilan et perspective d'un partenariat d'actualité** », communication au colloque *Les missions de la sécurité privée*, Faculté droit Paris-V Descartes, Cedag, Cerdacff, Licence Pro Sécurité des biens & personnes, 29 janv. 2020.

14. « **La liberté de manifester à l'épreuve des lois anti-casseurs** » communication au 7^e colloque de l'AFDSD, Faculté de Droit Grenoble, 26, 27 sept. 2019.

15. « **L'exemple de l'indemnisation des victimes d'attentats dans le cadre du contentieux de la responsabilité administrative** » communication au colloque *Le juge et la sécurité nationale*, Faculté de Droit Nice, Cerdacff, AFDSD, 25, 26 oct. 2018.

16. « **La sécurité des transports collectifs** », communication au colloque *Les transports, vecteurs de la sécurité et de la défense*, Faculté de droit Paris-V Descartes, Cedag, Cerdacff, Licence Pro Sécurité des biens & personnes, 30 mars 2017.

17. « **La sûreté des transports et le recours à la sécurité privée** », communication au colloque *Aspects internationaux de la sécurité privée*, Faculté droit Paris-V Descartes, Cedag, Cerdacff, Licence Pro Sécurité des biens & personnes 4 fév. 2016.

18. « **La sécurité des transports aériens : Un exemple pour l'Europe de la sécurité** », communication au colloque *Le droit de la sécurité et de la défense en 2014*, Faculté de Droit Mulhouse, UHA, Cerdacc, AFDSD, 25 et 26 sept. 2014.

19. « **La sécurité au mépris des libertés : l'encadrement de l'action des supporters** », communication au 1er colloque de l'AFDSD, *Le droit de la sécurité et de la défense en 2013*, Faculté Droit Nice, Cerdacff, 27 et 28 sept. 2013.

20. « **Catastrophes et réglementations d'urbanisme** », communication au colloque *Les sciences juridiques à l'épreuve des catastrophes et des accidents collectifs*, IUT CJ Colmar, 31 mars et 1^{er} avril 2011.

21. « **La provision pour risque** », communication au colloque, *Le financement des risques collectifs*, Faculté de Droit de Mulhouse, 25 sept. 2009.

22. « **L'extension du recours aux acteurs privés de la sécurité** », communication au colloque sur les *Acteurs de la sécurité privée*, Faculté de Droit de Mulhouse, 9 fév. 2007.

3. Ouvrages

-*Code de la Sécurité Intérieure*, Lexis Nexis, O. Gohin, X. Latour dir., 6^e éd 2025, je suis l'auteur de tout le livre II relatif à l'ordre et sécurité publics depuis 2018, partie L et R, mise à jour annuellement et consultable également sur site internet Lexis.

- *Droit constitutionnel & droit administratif - Questions à Réponses Courtes*, en coll., Studyrama, 2012. J'y ai rédigé les quatorze fiches relatives au droit administratif portant notamment sur la notion d'ordre public, le recours en excès de pouvoir ou encore le dualisme juridictionnel.

-Publication régulière jusqu'en 2016 dans la cyberrevue du CERDACC, le *Journal des Accidents et des Catastrophes* (JAC), www.jac.cerdacc.uha.fr.

4. Encadrement et animation de recherche

- **Direction scientifique et organisation de journées d'études en droit de la Sécurité :**

« *Les transports vecteurs de la sécurité et de la défense* », actes publiés dans l'ouvrage du même nom, C. Aubertin dir., Mare & Martin 2018, 150 p.

- **Direction de thèses et autres travaux :**

Nombre de thèses soutenues et nombre de thèses en cours : Deux thèse en cours

- **Rémi Labergère** : « Voisinage et Droit de l'urbanisme », depuis le 1er septembre 2020.

- **M. Amougou Bomo Reuel** : « Partenariat public-privé et aménagement urbain en France et au Cameroun », depuis sept. 2023.

-Comité de suivi de thèses régulièrement et depuis 2017 : « La gouvernance du territoire à l'heure du numérique : contribution à l'étude des conséquences de la révolution numérique sur les attributs de l'Etat » Thèse P. Turk dir. ; « La politique de la ville en Guinée à la lumière du modèle Français », thèse A. Rainaud dir.

-Direction de mémoires annuellement dans le cadre de différents Master relatifs tant au droit de l'urbanisme qu'au droit de la Sécurité : M2 Sécurité Intérieur (« Préfectures et gestion de crise », sept 2020) ; M2 Juriste des Risques et du Développement Durable (« Droit des déchets et urbanisation », sept 2020, « Les catastrophes naturelles et le droit de la responsabilité administrative » juin 2020) ; M2 Droit de l'immobilier et de l'urbanisme (« L'appréhension par l'avocat des mutations du droit sous le prisme du droit domanial de la concurrence émergent », Sept 2020.

5. Valorisation de la recherche

-**Membre des réunions annuelles du Conseil Scientifique du GRIDAUH** en tant que représentante de mon laboratoire associé, depuis ma mutation à la Faculté de Droit de Nice, sept. 2016.

-**Membre de l'Association Française Droit de la Sécurité et de la Défense (AFDSD)** et membre élu au CA jusqu'en sep. 2020.

-**Lieutenant-Colonel de la Réserve Citoyenne rattachée à la DDGN puis depuis 2021 à GGD06.** Depuis septembre 2017 je mets mon expertise en matière de droit de la sécurité à disposition des forces de l'ordre sous la forme de participation à des recherches et notamment sur le questionnement relatif à la sécurité des mobilités. Ceci me permettant également d'effectuer des études de terrain, complément nécessaire à la réflexion théorique.

6. Rayonnement

-**Participation jury de thèse :**

-Membre du jury de thèse :

-M. OURO-DJERI Yakinou, « **Le droit de l'urbanisme et les risques** », sous la direction de la Pr. Elise CARPENTIER, Aix-Marseille Université, 19 déc. 2024.

-M. BUSSIERE Arnaud, « **L'Opération d'intérêt national, une opération d'aménagement particulière** », sous la direction de Mme Anne RAINAUD, le 20 décembre 2024.

-M. Héritage BITA HEYEGHE, « **Les fonctions de l'État dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens-Etude sur une évolution contemporaine** », sous la direction du Pr. Jean-François LAFAIX, Faculté de droit de Strasbourg, 14 déc. 2023.

- M. Alhassan RADEEF, « **Une analyse juridique comparative de la criminalité financière du point de vue du Royaume d'Arabie Saoudite et de la France** », sous la direction de M. Le Doyen Latour, Professeur des universités, Faculté de droit de Nice, 16 nov. 2022.

M. Ageeli Abdulrahman, « **Defense associations for bank users : Comparative analysis of French and Saudi practices** », sous la direction de M. Le doyen Vallar, Professeur agrégé des universités, UCA, Faculté de droit de Nice, 24 oct. 2022

Mme Alaa Alkhuzami, « **Changement du statut du club de football, procédure et effet. Étude comparée entre l'Arabie Saoudite et la France** », sous la direction de M. le doyen Christian Vallar, Professeur agrégé des universités, Université Côte d'Azur, Faculté de droit de Nice, 13 juillet 2022.

- M. Faucon Sung Dae, « **La gendarmerie, au sein des forces de sécurité, face à la montée en puissance des intercommunalités dans les territoires** », sous la direction de M. Urbain NGAMPIO, Maître de Conférences (H.D.R.) en droit public à l'Université d'Aix-Marseille, AMU 12 juillet 2022.

-M. Ronde Gaël, « **Les perspectives d'emploi des drones par les forces de l'ordre en France** », sous la direction de M. Guillot Philippe, Maître de Conférences (H.D.R.) de droit public au Centre de Recherche de l'Ecole de l'Air, 25 juin 2021.

- M. Driss Bouya, « **Le plan local d'urbanisme à l'épreuve de la hiérarchie des normes** », sous la direction du Pr. S. Caporal, Faculté de Droit de St Etienne, 15 déc. 2017, autres membres du jury : M. Alain Boyer, maître de conférences, habilité à diriger les recherches, à l'Université de Toulon, et de Mme Elise Carpentier, Pr. à l'université d'Aix-Marseille.

- Présidence du jury de thèse : Mme Feliciangeli Anne-Claire, « **Le droit relatif à la prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en France** » sous la direction du Pr X. Latour, Faculté de Droit de Nice, 24 nov 2017.

-Participation jury d'habilitation à Diriger des Recherches :

-HDR de M. Granger M.-A, soutenue le 8 déc. 2021 à 14h, Université de Franche-Comté, Faculté de Droit de Besançon, sous la direction de M. le Pr. Ciaudo Alexandre.

-HDR de Mme Fumaroli.V soutenue le 30 juin 2023, « Les anamorphoses du droit de l'urbanisme » Faculté de droit de Toulon, sous la direction de M. le Pr. Pardini.

-Mission d'expertise :

Expertise d'un projet ANR transversal regroupant des ingénieurs et des juristes (appel à projet IMPROVED Interpolation et aMélioration des images et vidéos comPRressées pOur la preuVE juriDique) visant à mettre au point une nouvelle génération d'outils d'amélioration des images et vidéos compressées afin de combler les difficultés rencontrées par la Police Scientifique et notamment afin que ces images puissent constituer des éléments probants dans

une enquête judiciaire. Processus d'évaluation de l'appel à projets générique 2022 (AAPG2022). Pour le comité d'évaluation CE39 – Sécurité globale, résilience et gestion de crise, cybersécurité

7. Autres

- **Membre du jury et correcteur à l'examen écrit et oral du diplôme Funéraire** depuis mai 2018 (Maître de Cérémonie et Conseiller funéraire), participation aux différentes sessions d'examens en région PACA.

- **Membre de jury de Validation des acquis de l'expérience (VAE)**, depuis 2017 pour diplôme Capacité en Droit 1^{er} année et la L1 et du jury de VAP dans le M2 SI.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

1. Présentation de l'activité d'enseignement

➤ *Principaux enseignements :*

V. ci-dessous.

➤ *Responsabilités pédagogiques particulières*

-Réfèrent compétences transversales Ecrites ECUE sur la Faculté de Droit

De sept. 2019 à sept. 2023 j'ai été référente de la compétence transversale Ecrite (programme nationale Ecrite +). En coordination avec le responsable sur l'Université, j'ai développé le programme ayant pour but de permettre aux étudiants des années de Licence de mieux s'exprimer en français tant à l'oral mais surtout à l'écrit au moyen d'une formation en ligne (étape de QCM...). Le travail a consisté à présenter la formation lors des réunions de rentrée, diffuser les informations sur la formation pour en assurer la promotion, répondre aux questions des étudiants, faire remonter les difficultés liées à la mise en place de la formation.

-Responsable mise en place tutorat étudiant dans le cadre de la compétence Ecrite

2. Présentation synthétique des enseignements

Ces activités d'enseignement sont toutes intervenues à l'Université de Haute-Alsace, en tant que Maître de Conférences en droit public puis à la l'Université Nice Côte d'Azur (Faculté de Droit depuis mutation 2016) ainsi que sur la Faculté de Paris Cité (ex Paris Descartes) (depuis 2018).

Cours généraux

A l'Université Nice côte d'Azur : 2016-2018 :

- « **Introduction générale au droit public** », 1^{er} année de licence en Droit, 15 CM.
- « **Grands concepts du droit public** », 1^{er} année de Licence en Droit, 30 CM

A l'Université de Haute-Alsace : 2008-2016 :

- « **Droit administratif** », 2^e année de Licence en Droit, 36 CM
- « **Institutions publiques françaises & européennes** », DUT-1, 20 CM.
- « **Droit administratif** », DUT-2, 24 CM.
- « **Introduction générale au droit** », DUT-1, 20 CM

Cours spécialisés

A l'Université Nice côte d'Azur depuis 2016 :

- « **Institutions Juridictionnelles Publiques** », 1^{er} année de Licence en Droit, 15 CM, 2018-2020.
- « **Droit de l'urbanisme** », Master 1 en Droit public approfondi, Master 1 Droit Notarial 60 CM puis 30 CM depuis 2016.
- « **Droit des Collectivités territoriales** », Master 1 en Droit public approfondi, Master 1 Droit Notarial, M1 Sciences Politiques, 2018-2021, 30 CM.
- « **Droit des services publics** », Master 1 Droit public approfondi depuis 2020, 30 CM.
- « **Droit de l'urbanisme** », Master 2 Droit de l'immobilier et de l'Urbanisme (MIU), 20 CM.
- « **Droit de l'urbanisme et prévention des risques naturels** », Master 2 Juristes des Risques et du Développement Durable (JRDD), 20 CM.
- « **Contentieux de l'urbanisme** », Master 2 Droit des Contentieux Publics Approfondis, 20 CM (depuis 2018).
- « **Politique Locale de Sécurité** », Master 2 Sécurité Intérieure, 13 CM.
- « **Séminaire Droit Administratif et Libertés fondamentales** », Prépa Police & Gendarmerie, 20 CM, 2018-2023
- « **Cours de méthodologie du mémoire de recherche** », M2 JRDD, M2 MIU, 5 CM.

A l'Université Paris Cité :

- Depuis 2018, « **Introduction au droit de la sécurité des transports** », Licence Pro Sécurité des personnes et des biens, 7 CM puis 20CM depuis 2023.

A l'Université de Haute-Alsace :

- 2015-2016 : « **Droit des Services Publics Locaux** », Master en Droit public, 1^{ère} année, 16 CM.
- 2008-2012 : « **Droit public économique** », DUT-2, 24 CM
- 2014-2016 : « **Mode Alternatif de Règlement des Litiges & droit administratif** », 1^{er} année de Master en Droit, 10 CM.
- 2005-2016 : « **Risque et urbanisme** », Master II Professionnel Droit de la prévention des risques et responsabilités, 10 CM.

➤
3. Responsabilités pédagogiques

-Depuis sept. 2022, j'assure la co-direction du **Master II Sécurité Intérieure**. J'ai à cœur de donner ce diplôme de nouvelles perspectives en participant tout d'abord à la refonte de la maquette en y ayant introduit des approches par compétences et en suivant davantage l'ordonnancement des thèmes selon la présentation du Code de la sécurité. Pour faciliter l'apprentissage de nos étudiants et professionnels à distance, nous avons été un des premiers Master désormais à proposer pour la 1^{er} année 2023 à titre expérimental nos enseignements en mode de diffusion hybride. Le travail des prédécesseurs est également poursuivi en matière d'organisation de conférences et/ou visites de sites en lien avec la sécurité intérieure (visite centre pénitentiaire de Grasse 2022, visite du Centre de supervision urbain 2023, à venir visite Centre de rétention administrative CRA).

-De sept. 2019 à sept. 2022, j'ai, assuré la **co-direction du Master II Juriste des Risques et du Développement durable**. L'originalité de ce diplôme s'inscrivait parfaitement dans mes axes de recherche pluridisciplinaires. D'une part, ouvert à l'alternance et donc au monde de l'entreprise, il a pour certaines matières, comme le droit de l'urbanisme et la prévention des risques, la particularité de convier des étudiants géographes afin que les domaines de recherche soient croisés, tant du côté des sciences humaines qu'en direction des sciences dures. D'autre part, des partenaires importants comme l'IMREDD nous ont permis de renforcer cette transversalité des enseignements et surtout de mettre en place des expériences de terrain. Nous avons fait travailler nos étudiants dans des ateliers mixtes réunissant plusieurs Master sensibilisés à la question du Risque en leur faisant réaliser un projet environnemental et de prise en compte de risques sur une zone particulière d'étude, en se déplaçant sur les lieux et en croisant les compétences du point de vue juridiques mais aussi économiques, sociologiques, climatiques et ceci grâce à l'utilisation de méthodes de travail en groupe particulièrement innovantes (Module IMPACT SDIS 06, sensibilisation à la gestion du Risque, formation à la méthodologie du Design Thinking).

-De septembre 2017 à septembre 2020, j'ai assuré la direction de la **Capacité en droit 1^{er} année**. Soucieuse de maintenir sur la faculté de droit de Nice ce diplôme au caractère social très marqué permettant à des profils variés d'étudiants de reprendre leur études et/ou d'obtenir un diplôme les menant vers la licence en droit, j'ai eu à cœur de relancer les réunions de rentrée et de bilan pédagogique avec les collègues, tout en assurant avec le service communication de la faculté la diffusion de la connaissance de ce diplôme auprès d'un certain

nombre d'établissements (lycées, CRIJ...). Enfin, je me chargeais du recrutement des tuteurs destinés à enseigner la méthodologie des exercices juridiques.

RESPONSABILITES COLLECTIVES

1. Présentation générale des responsabilités particulières

Dès mon recrutement en tant que Maître de Conférences au département GEA, la prise de responsabilité administrative a été quasi immédiate. En effet, en plus des traditionnelles responsabilités liées aux activités pédagogiques concernant l'encadrement des stages et de l'apprentissage, j'ai siégé au sein du Comité Hygiène Sécurité de l'établissement eu égard à mes domaines de compétences et de recherche liés à la sécurité et au risque dans les institutions publiques et notamment dans les établissements recevant du public.

Egalement, la responsabilité de la direction du département GEA m'aura offert la possibilité de siéger dans divers Comités de sélection au titre du recrutement de MCF ou de PRAG des sections 01, 02, 05 et 06 du CNU et notamment en tant que présidente du comité.

Depuis mon arrivée à la faculté de droit de Nice, j'ai ressenti le besoin de m'impliquer dans la vie de mon nouvel établissement même si la durée en est à ce jour plus réduite que mon investissement dans mon ancien établissement puisque je n'y suis en poste que depuis 2016. Aussi, depuis la suppression des commissions de spécialistes, j'ai fait donc également partie du « vivier interne » des Maîtres de Conférences, en vue des compositions des Comités de sélection chargés du recrutement des futurs Maîtres de Conférences. Enfin en tant que co-directrice du Master dédié à la prévention du Risque et au Développement Durable j'ai répondu favorablement à l'AAP relatif au programme de Rénovation Energétique des Bâtiments de tout le campus universitaire de l'UCA et plus particulièrement sur celui de la faculté de droit, sept 2020.

2. Responsabilités administratives

- Elue au Conseil d'Institut de l'Iut de Mulhouse 2015-2016

3. Responsabilité dans les projets et la vie collective de l'établissement

➤ Sur la faculté de droit de Nice :

-Référénte compétences transversales Ecrites sur la Faculté de Droit, sept. 2019-2023.

- Responsable mise en place tutorat étudiant dans le cadre de la compétence Ecrite.

➤ Sur l'IUT :

-participation à la refonte du Projet Pédagogique National IUT pour les matières de droit public (2013-2014).

-Membre du groupe de travail sur la réforme du DCG-DSCG

-Membre du groupe de travail sur la refonte du règlement intérieur et d'examen de l'IUT Mulhouse.

4. Responsabilités et mandats nationaux, ou régionaux

- Présidence de jury de baccalauréat ES session 2009 et 2016.

- Membre du jury du concours d'éloquence faculté Droit de Nice 2016-2017, 2018-2019